



## ***La palme du dialogue social revient à ..... L'Insee***

### ***Demande d'expertise***

A ce jour, les organisations syndicales sont toujours dans l'attente d'une réponse à l'expertise extérieure que nous avons demandé pour évaluer les effets de la réorganisation des services de l'Insee-Nancy.

Pour rappel un avis positif avait été émis par les services de la DIRECCTE (l'Inspection du travail) le 15 septembre 2016. Depuis cette date, nous n' avons aucune réponse de l'administration.

Le Président nous annonce qu'il va se renseigner sur l'état d'avancement du dossier.

### ***Enquête sur la réorganisation de l'Insee***

Le seul point à l'ordre du jour sur lequel nous sommes invité à voter est l'enquête sur la réorganisation de l'Insee.

Vos représentants **FO Finances** ont voté pour le questionnaire qui sera présenté aux agents de l'Insee par rapport à l'impact de la restructuration régionale de l'Insee sur les conditions de travail des agents de l'établissement de Nancy.

Ce questionnaire sera envoyé aux agents dès la fin des vacances de printemps avec une explication sur le mode opératoire et un rappel sur l'anonymat des réponses.

Nous rappelons que ce questionnaire ne doit en aucun cas venir annuler notre demande d'expertise.

### ***Fiche de signalement***

Vos représentants **FO Finances** sont surpris de ne pas voir revenir les fiches de signalement établies par des agents de l'Insee en CHSCT (Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail).

Le Président du comité en accord avec nous annonce que le problème sera réglé.

### ***Rétention d'information***

A notre question de savoir si la direction de l'Insee ne fait pas de la rétention d'information, le Chef d'établissement de Nancy, nous informe qu'entre autre une fiche de signalement qu'il a reçu, n'est pas "aux normes Insee".

C'est pour cette raison, qu'il n'a pas donné suite à la doléance de l'agent.

Comble du dialogue social, aucun document n'est prévu à cet effet à l'Insee, permettant ainsi aux agents d'alerter la hiérarchie du mal-être rencontré au cours de leurs missions.

Dans les débats, le chef d'établissement de Nancy précise qu'un groupe de travail étudie le dossier cité ci-dessus, alors que sa propre Direction Générale impose une saisie par le CHSCT compétent.

Devant cette forme de dialogue social mis en place à l'Insee, on flirte avec le délit d'entrave au droit syndical. **FO Finances** ne peut accepter cela et ne compte pas en rester là.